

---

# La Région renforce son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap

---

Mardi 16 septembre 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Fonds d'insertion des personnes handicapées de la Fonction publique (FIPHFP) ont signé une nouvelle convention quadriennale (2025-2029) en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité, lors d'un événement organisé à l'Hôtel de Région de Lyon.

Cette signature marque la poursuite d'un engagement fort et d'une politique RH volontariste, saluée par un taux d'emploi des agents en situation de handicap de près de 13%, soit plus du double de l'obligation légale.

Autour de Sandrine Chaix, vice-présidente du de la Région Auvergne-Rhône-Alpes déléguée au handicap, à l'action sociale, et à la lutte contre les violences faites aux femmes et Marine Neuville, directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), la cérémonie a rassemblé les représentants de la Région, du FIPHFP, les partenaires sociaux, des partenaires institutionnels, ainsi que des agents témoignant de parcours réussis d'insertion ou de maintien dans l'emploi.

## **Une ambition réaffirmée pour l'emploi, le maintien dans l'emploi des personnes handicapées**

Cette 5<sup>e</sup> convention de partenariat, prévoit un financement partagé entre le FIPHFP et la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 1,4 million d'euros (+35% par rapport à la précédente période). Ce budget va permettre, sur les quatre années à venir, de déployer des actions tournées vers 8 objectifs ambitieux :

1. Développer une vision partagée autour des enjeux de l'emploi des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)
2. Accentuer la politique de prévention primaire et secondaire
3. Informer les agents BOE de leurs droits, des aides et des possibilités de se faire accompagner
4. Améliorer les actions favorisant le maintien dans l'emploi
5. Expérimenter pour favoriser l'inclusion des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
6. Renforcer la politique de reclassement des agents
7. Poursuivre la politique de recrutement en « pleine conscience »
8. Accroître l'accessibilité numérique

---

### **Quelques chiffres clés du bilan de la convention 2021-2025 :**

- 1084 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) recensés fin 2024
- Taux d'emploi à 12.95 %
- 80 recrutements de BOE dont 28 en contrat d'apprentissage
- 57% des BOE ont plus de 55 ans
- 83% des BOE exercent dans les lycées publics
- Maintien dans l'emploi : 68 études de poste et 493 aménagements de poste
- Sécurisation des parcours de reclassement : 255 accompagnements réalisés
- 400 agents formés aux enjeux du handicap

### **Une mobilisation régionale et territoriale**

Cette signature continue d'illustrer la volonté portée depuis 2016 par Laurent WAUQUIEZ et désormais par Fabrice PANNEKOUCKE d'intégrer la prise en compte du handicap dans l'ensemble des politiques régionales, en particulier dans le champ professionnel.

La politique Handicap portée par la Région repose sur une approche pluridisciplinaire et complémentaire, mobilisant les ressources internes de la collectivité et s'enrichit de collaborations solides avec des partenaires externes spécialisés.

*« L'engagement volontariste de la Région d'intégrer le handicap dans toutes ses politiques publiques, doit également se traduire par une écoute et des actions renforcées aux côtés de ses agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Prévention, adaptation, accompagnement, recrutement, sensibilisation : autant d'actions qui doivent mobiliser nos services et nos élus pour nous permettre de faire en sorte que chaque agent, quel que soit son handicap, ait toute sa place au cœur de notre collectivité et au service de nos concitoyens », Sandrine CHAIX, vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes déléguée au handicap, à l'action sociale, et à la lutte contre les violences faites aux femmes*

*« Si le FIPHFP impulse, oriente et donne les moyens depuis bientôt 20 ans, ce sont les élus, les agents et les cadres de la Fonction publique qui, chaque jour, jouent un rôle essentiel pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap. Les conventions que nous signons, sur tout le territoire, sont les témoignages du volontarisme toujours croissant des employeurs publics pour accompagner l'insertion, la formation et le maintien dans l'emploi de ces personnes. Merci de vous engager dans cette démarche d'inclusion. »*  
Marine Neuville, directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

### **A propos du FIPHFP**

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des dépôts.

### **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

À propos du groupe Caisse des Dépôts La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires

### **Contacts Presse**

FIPHFP

[v.bonnet@agence-cid.fr](mailto:v.bonnet@agence-cid.fr)

[c.lemahieu@agence-cid.fr](mailto:c.lemahieu@agence-cid.fr)

Région Auvergne-Rhône-Alpes

[presse@auvergnerhonealpes.fr](mailto:presse@auvergnerhonealpes.fr)

